

Le Thoirizan info



Numéro 23 (2019)



Bulletin d'informations de la Commune de Thoiry



SOMMAIRE

Comité de Rédaction

Jérôme ESQUEVIN

Philippe MARIN

Sylvie PONCET

Julie PROVENT

Bruno ROUSSET

Thierry TOURNIER

Madeleine ROSSI

Lucien MOLLARD

Mise en page

Agnès MOLLARD

Impression

GAP EDITIONS

Challes-Les-Eaux

	N° PAGE
<i>Le mot du Maire</i>	3
<i>Budget 2019</i>	4
<i>Travaux dans la Commune</i>	5 à 6
<i>Intercommunalité</i>	7
<i>Vie de la Commune</i>	8 à 11
<i>Vie des associations et du Collectif citoyen</i>	12 à 13
<i>C'était hier à Thoiry</i>	14 à 15
<i>Le coin détente</i>	16
<i>L'patoé</i>	17
<i>Le temps à Thoiry—2019</i>	18
<i>Etat Civil</i>	19
<i>A votre service</i>	20



Jérôme ESQUEVIN
Maire

Chers concitoyens et chers amis,

Ce « mot du Maire » est le dernier que je rédige. En effet, j'ai décidé de ne pas me représenter aux élections municipales de mars prochain.

C'est une décision longuement murie et réfléchie.

Mon engagement municipal a débuté en 1995, en tant qu'adjoint de Guy Francony dont je salue la mémoire ainsi que celle d'Aimé Blanc, et c'est en 2001 que vous m'avez confié la responsabilité d'être maire de notre commune, ensuite, et à deux reprises, en 2008 et 2014, vous m'avez renouvelé cette confiance. Le décompte est vite fait : c'est mon quatrième mandat, dont trois de maire, qui s'achève. Je pense qu'il faut laisser la place car la démocratie, même locale, a besoin de renouvellement. C'est la principale raison qui a motivé ma décision. A celle-ci s'en ajoutent de plus personnelles, être plus disponible pour ma famille et mes petits-enfants, pour n'en citer qu'une.

Je pense que de nouvelles bonnes volontés se préparent à prendre la relève. Je leur souhaite dès à présent bon courage et la réussite dans leurs projets pour notre commune.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont accompagné tout au long de ces années et qui ont inlassablement travaillé pour notre collectivité et ses habitants. Les élus, adjoints et conseillers des trois équipes municipales successives que j'ai animées, sans lesquels rien n'aurait été possible. Comment évaluer cette masse d'implication volontaire, de compétence et de dévouement dont ils ont fait preuve au service de la collectivité ? Ensuite, je félicite les employés municipaux qui mettent en œuvre les décisions du conseil municipal tout en assurant le quotidien de la vie communale. A eux, j'ajoute les bénévoles et tous ceux qui œuvrent pour améliorer la qualité de vie dans notre village.

En enfin tous mes sincères remerciements à vous tous ! En me faisant l'honneur de me confier ce travail passionnant, vous m'avez permis de beaucoup apprendre et ce n'est pas sans émotion que je vous assure, chers amis, de toute ma gratitude.

Je termine en vous rappelant que le conseil municipal a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux

Le samedi 11 janvier 2020 à 18 heures à la salle des fêtes

En attendant, je vous souhaite à tous de bonnes Fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'avenir de notre commune,

Jérôme ESQUEVIN

**Recettes de
fonctionnement**
629 214 .35 €

Excédent 2018
305 464 .35 €

Dotations, subventions
et participations
151 300 €

Produits des services, domaine et
ventes diverses
26 150 €

Impôts, taxes et redevances
121 000 €

Autres
25 300 €

Les recettes de fonctionnement proviennent des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le Foncier Bâti et Non bâti, et compensations de l'État), de la taxe additionnelle aux droits de mutation, des dotations versées par l'État, des subventions du département, de la CAF, de la participation des usagers aux services (cantine, garderie, location des gîtes, de la salle des fêtes, des associations...).

**Dépenses de
fonctionnement**
629 214.35 €

Virement de la section de
fonctionnement
220 000 €

Charges à caractères générales
173 300 €

Charges de personnel 141 000 €

Autres charges de gestion
Courante 53 800 €

Charges financières 8 000 €

Divers 33 114.35 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux salaires du personnel municipal, à l'achat de fournitures ou de services, aux frais généraux de fonctionnement (électricité, téléphone, assurances, taxes diverses, cantine, entretien du matériel...), aux subventions aux associations, et aux paiements des intérêts des emprunts.

Thoiry

**Les taux d'impositions restent
inchangés depuis 2007 et s'établissent ainsi**

Taux d'Imposition 2018

Taxe d'habitation	13.22 %
Foncier bâti	21.16 %
Foncier non bâti	91.87 %



Recettes 928 366.36 €



Dépenses 928 366.36 €

**Recettes
d'investissement**
299 152.01 €

Impôts, taxes et redevances
79 152.01 €

Virement de la section
fonctionnement
220 000 €

Les recettes d'investissement sont composées de l'épargne, des subventions et des dotations reçues de l'État, de la région, du département et des emprunts.

Elles se répartissent en 2 grandes catégories :

- Les ressources internes (l'autofinancement, les ventes de biens, les taxes et participations).
- Les ressources externes (la récupération de la TVA, les dotations de l'État, les amendes de police, les subventions, les emprunts, les dons et legs, les recettes diverses).

**Dépenses
D'investissement**
299 152.01 €

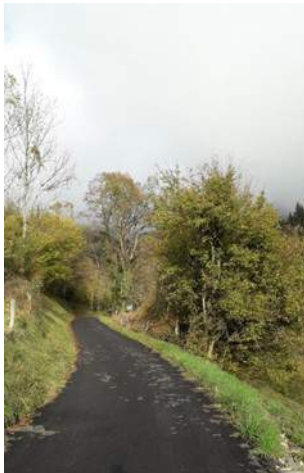
Dépenses d'investissement
à reporter
46 552.01 €

Remboursement d'emprunt
28 000 €

Immobilisations corporelles et
incorporelles
223 100 €

Divers
1 500 €

Les dépenses d'investissement servent à entretenir, améliorer et développer le patrimoine de la commune : (Remise en état ou aménagement de bâtiments communaux, travaux d'infrastructure), et achats de matériels durables (Logiciel, documentation, etc. ...). Elles comprennent également le montant du remboursement des emprunts et diverses dépenses.



Réfection de voiries

Pose d'un tapis de béton bitumineux (enrobé) sur divers chemins à La Fougère, La Dhuy et Thorméroz ainsi que sur le parking des Chavonnettes.

Réalisation juillet 2019

Coût : 15 849 € HT

Subvention du département : 8 303 €

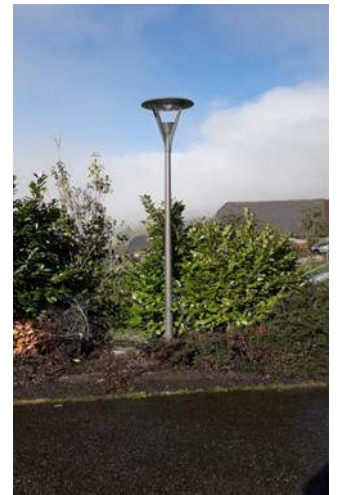
Eclairage public

Remplacement de la quasi-totalité des points lumineux par des LED (économie d'énergie), de toutes les armoires électriques dans les villages (avec mise en place d'horloges permettant la coupure de l'éclairage de 23 h 30 à 5 h 30) et des candélabres du parking de la mairie.

Réalisation automne 2019

Coût : 32 370 HT

Subventions du SDES (Syndicat d'Energie de la Savoie) : 16 620 € et 40 % du montant restant du département



Adressage

Dénomination des différentes voiries et numérotation de toutes les maisons.

Réalisation : novembre / décembre 2019

Nouvelles adresses opérationnelles au 1^{er} janvier 2020

Coût : 10 300 € HT

Subvention du département : 5 709 €





Travaux divers de maçonnerie

Réfection d'un pont sur la route des Chavonnes et un mur de soutènement à l'école.

Réalisation été 2019

Coût : 7 134 € HT

Entretien de gîtes

Travaux de peinture (343 € TTC) et remplacement d'un chauffe-eau (680 € TTC).



Garage communal

Remplacement du rideau métallique (porte principale) : 3 560 € HT

Achat de matériels

Informatique : ordinateur pour la bibliothèque (550 € TTC) et remplacement du parc d'imprimantes et de photocopieur (3 800 € TTC)

Chaînes hivernales pour le tracteur : 1 700 € TTC

Taille-haie : 300 € TTC



Société PERLE

La société **PERLE** (PERLE est l'acronyme de Production d'Énergies Renouvelables du plateau de la LEysse), créée en 2013 par des citoyens du plateau de la Leysse, finance des projets d'énergies renouvelables. Depuis elle a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures publiques (cf le garage communal à Thoiry) et privées, avec un modèle économique qui garantit aux investisseurs 3% de rendement de leurs parts. Le conseil municipal a décidé d'acheter une action de 1 000 euros pour accompagner cette société et participer à la construction d'un territoire à énergie positive.

Plan Local d'urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements

Le conseil communautaire de Grand Chambéry, lors de sa séance du 21 février, a arrêté le projet de PLUI HD. Et, le 29 avril dernier, le conseil municipal de Thoiry a émis, par délibération, un avis favorable sur ce projet, tout en formulant un certain nombre d'observations. (Consultable en mairie ou sur le site de Grand Chambéry.)

Ensuite, l'enquête publique du PLUI HD s'est déroulée du 17 juin au 8 août 2019. Plus de 2 000 observations ont été déposées sur le site dédié et dans les 8 lieux d'enquête publique. Les sept commissaires enquêteurs ont analysé ces différentes observations et ont remis leur rapport accompagné de leurs conclusions fin novembre. Ce rapport est mis en ligne et consultable sur le site internet de l'agglomération. La commission d'enquête a donné un avis globalement favorable mais avec des réserves. La majorité des observations concernant notre commune ayant été écartée, le document final proposé à l'approbation sera proche de celui arrêté le 21 février. Cette approbation du PLUI HD est inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 décembre 2019. Enfin, ce nouveau document d'urbanisme devrait donc entrer en vigueur au début de l'année 2020.

Rappel : vous pouvez trouver l'ensemble du dossier d'enquête le site de Grand Chambéry à la rubrique "Documents téléchargeables" et aussi consulter le zonage arrêté du PLUI HD. Il est ainsi possible de découvrir les zones d'urbanisme définies commune par commune, et même parcelle par parcelle.



Covoiturage

Vous avez très certainement remarqué cette campagne de promotion du covoiturage. L'avis et la photo d'utilisateurs sont affichés à certains points d'arrêt.

C'est l'occasion de rappeler que plus de 230 personnes utilisent régulièrement le covoiturage spontané expérimenté sur le Plateau de la Leysse.

Cela représente plus de 800 trajets par mois et donc il a été demandé à ces personnes ce qu'elles en pensaient.

L'expérimentation devrait être étendue à d'autres secteurs de l'agglomération.



FETE DES VOISINS / FETE DU FOUR

THORMEROZ



Le samedi 19 juillet, le succès était encore assuré pour la fête du four de Thorméroz. Merci à Dominique Duhem, Hélène Bardon et Julien Francony d'avoir organisé, cette année encore, ce moment convivial toujours très apprécié. Une soirée pour se retrouver dans une ambiance détendue et bon enfant"

LA FOUGERE



"Belle soirée pour les Amis de la Fougère lors de la fête annuelle du four le vendredi 12 juillet, avec pain, diots et délicieux gratins cuits au feu de bois.

Et cette année, pour l'ambiance, un orchestre acoustique de musique cajun, sans oublier le désormais traditionnel feu d'artifice !"

LE CHEF LIEU



Dimanche 1er septembre, le traditionnel repas des voisins du Chef Lieu a réuni une trentaine de personnes, sous un beau soleil de fin d'été. Nouveaux et anciens habitants ont pu se rencontrer, échanger et surtout profiter des nombreuses victuailles préparées par tous ! Quelques gouttes de pluie n'ont pas découragé l'assemblée qui a terminé cette belle journée par un concours de pétanque général !

A l'année prochaine !

NOS SPORTIFS DE L'ANNEE



Jeremy TROSSET

Champion de la coupe du Rhône / Champion Rhône-Alpes Auvergne (kick boxing) / Champion Rhône-Alpes Auvergne (k-1) / Champion Rhône-Alpes Auvergne (Muay-thai) / Vice champion de France (kick boxing)



Coralie PERRIN

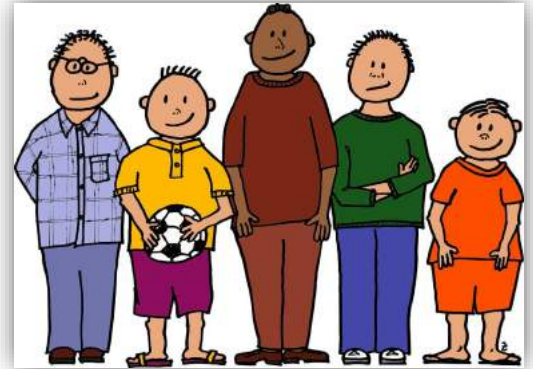
Championne de Savoie en biathlon et ski de fond 2019

Bien vivre ensemble à Thoiry

Nous partageons le même cadre de vie que nous voulons tous agréable, sain et confortable. Il est de la responsabilité de chacun de nous interroger sur nos comportements et peut-être de les faire évoluer dans le respect de soi et des autres.

La relation aux autres

- Je suis poli et courtois.
- Je respecte les différences et les particularités de chacun.
- Je considère les autres avec respect sans aucune discrimination dans mes propos et mes agissements.
- Je respecte les horaires pour effectuer tous travaux générant du bruit
 - Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h / 14 h 30 - 19 h 30
 - Le samedi : 9 h - 12 h / 15 h - 19 h
 - Le dimanche et jours fériés : 10 h - 12 h
- Je fais preuve de solidarité avec mon entourage.
- Je privilégie l'échange pour résoudre les conflits et éclaircir les malentendus.



Les équipements à disposition de tous

- Je tri mes déchets et je les dépose dans les conteneurs prévus à cet effet.
- J'emmène mes déchets verts à la déchetterie ou j'utilise le broyeur mis à disposition. Ne pas les déverser dans les talus, ni les brûler sur place.
- Je respecte les espaces d'affichages dédiés.

Partager l'espace Commun

- Je respecte et participe à la propreté des espaces publics.
- Je ne laisse pas de déchets à côté des conteneurs et dépose les encombrants à la déchetterie.
- Je respecte les horaires d'ouverture des espaces publics.
- Je me gare sur les parkings prévus et ne gêne pas la circulation.



Utilisation des salles communales

- L'objectif de la location des salles communales est d'offrir un cadre pour vos manifestations privées ou publiques et d'éviter des soirées bruyantes dans les hameaux.
- Les salles sont au cœur du chef lieu, leur utilisation doit se faire dans le respect du voisinage. Les nuisances doivent être contenues à l'intérieur de la salle dans les horaires autorisés.
- Si je fais une fête chez moi, j'avertis le voisinage.



Tous à table avec les Aînés

Dans une salle des fêtes décorée au thème du jour (les jeux d'autrefois), quelques 70 personnes de la commune se sont retrouvées, invitées par Jérôme et ses conseillers, transformés ce jour-là en habiles serveurs. Après la redécouverte des jeux, il a fallu trouver les menus, habilement cachés à l'intérieur de petites salières en papier, celles que font les éco-liers à leurs moments "perdus", puis les plats se sont succédés, dégustés dans la bonne humeur et le feu des conversations.



Les gens sont toujours contents de se remémorer ensemble les moments heureux ou hélas malheureux de leur vie. Et dès le fromage, nos deux musiciens locaux ont donné le signal de la danse, sur des airs connus et

Thoiry aux siècles passés

Le 20 septembre dernier, à l'occasion des journées du patrimoine, **Monique DACQUIN** (membre de l'Académie de Savoie) a donné, à la salle des fêtes du village, une conférence intitulée : « Thoiry, une histoire à découvrir - 1ère partie ». Pas moins de 80 personnes étaient venues écouter le récit de Monique DACQUIN sur les constructions anciennes du village : maisons fortes, prieuré, église, chapelles, croix, ponts, moulins et glaciers dont on rencontre encore les vestiges lors de promenades et sorties sur le territoire de notre commune. Celle-ci change de nom plusieurs fois à travers les siècles (Arvisium ou Arvisio, c'est la paroisse de Ste Marie d'Arvey, Thoiray et se nomme définitivement "Thoiry" sur la mappe sarde de 1730).

La muraille des Sarrazins (arabes de confession musulmane ayant envahi le pays à partir du VIIIème siècle) entre La Fougère et Thorméroz, appartient en réalité aux vestiges d'une maison forte du 13ème siècle, à l'époque de l'exploitation des mines de fer du Peney. La croix du Marteray à Thorméroz, les glaciers de Pontet, de la Rippe et du col des Prés, les ruines des nombreux moulins (8 au total), les routes, les chemins, les forêts, les vieilles tombes découvertes en 1867-68, Thorméroz datant des Burgondes (?) ou peut-être des Gallo-Romains, tout cet imposant patrimoine a fait l'objet d'une petite partie de la conférence de Monique Dacquin.

Bien sûr, on ne peut transcrire ici tout le contenu de l'entretien où il est question des familles nobles qui possèdent les terres et des agriculteurs pauvres qui les entretiennent, des bâtisseurs et exploitants des glaciers, des propriétaires des moulins, des chalets du col des Prés. En 1915, 8 bâtiments se sont écroulés sous le poids de la neige et la commune fournit le bois nécessaire à leur réfection. Monique Dacquin nous relate aussi la construction des écoles, des édifices religieux (chapelles, croix, pierre de repos), des routes nécessitant des jours de corvée pour chaque habitant. La venue sur le chantier avec un attelage à 2 chevaux dispensait de 4 jours de corvée....

D'ici quelques mois, nous l'espérons, Monique Dacquin devrait nous présenter la 2me partie de sa conférence.



« Pour ne pas oublier »



Il y a 75 ans, le 4 juillet 1944, mourait Dominique Corneglio. Il a été abattu par les Nazis près du chalet du Margériaz. L'acte de décès, assorti de la mention « Mort pour la France » a été dressé par la mairie d'Aillon-le-Jeune mais c'est dans le cimetière de Thoiry qu'il est enterré. Car sa mère étant dans l'obligation de travailler, puisqu'elle l'assumait seule, il avait été élevé en partie à Thoiry, chez les grands-parents d'Olivier Dacquin.

Etant né le 17 juillet 1924 à Bourg-en Bresse, il n'avait pas encore 20 ans lorsqu'il est mort. Pourtant, il était déjà depuis 3 ans et demi, entré dans les rangs de la Résistance. Après avoir exécuté plusieurs sabotages et attaques contre l'occupant nazi, il avait été arrêté par la police de Vichy et était parvenu à s'évader. Abandonnant son domicile et sa formation de boulanger, il avait alors rejoint le maquis. En janvier 1943, il a adhéré au premier bataillon de l'Armée secrète. Il s'y est révélé vite, d'après son dossier militaire, « comme un chef énergique et plein d'allant ». Il commandait une sixtaine puis un groupe, il était adjoint au chef de la trentaine L. Il avait aussi été nommé au poste d'agent de liaison avec le bataillon.

Au sein de l'Armée Secrète, il a participé à de nombreux coups de main (attaque en mai 1943 des chantiers de jeunesse RIV à Chambéry, sabotages divers, assauts de patrouilles ennemies...). Il a aussi pris part aux combats du 10 juin 1944 à la Féclaz - Le Revard au cours desquels 72 Allemands ont été tués mais aussi 20 maquisards et 13 civils.

Début juillet 1944, il s'était réfugié, avec une dizaine de jeunes résistants, dans le chalet du Margériaz. Ils attendaient un parachutage imminent d'armes. Mais le 4 juillet, c'est une attaque massive des Bauges par une division allemande qui les a surpris. Voici les faits relatés dans le journal de marche du 1^{er} bataillon de l'Armée secrète par le capitaine Blanchard (nom de guerre de Georges Héritier) : « Les mouvements ennemis sont faits de nuit, le dispositif d'alerte fonctionne sauf pour la section du Margériaz. Le Margériaz est attaqué vers 7 h 30 du matin, les Allemands montent par le col de la Verne sous une pluie battante. Ils profitent d'un épais brouillard et arrivent à 500 m du chalet occupé par la section. La sentinelle (Henri), surprise, tire pour donner l'alerte mais tombe frappée de plusieurs balles. L'autre sentinelle postée 200 m plus en contre-bas lâche une rafale de mitraillette dans la toiture du chalet pour faire lever tout le monde. (...) Watrin fait évacuer tout le monde en insistant sur le fait de prendre en première urgence les armes et les munitions. (...) L'ennemi n'est qu'à 200 m du chalet et arrose les hommes de toute sa force. Pas de blessé, le terrain se prête admirablement à la manœuvre. (...) René (Domingue Corneglio) est tué avant de pouvoir pénétrer dans le bois à 100 m du chalet. (...) Les groupes de Watrin se scindent en deux, l'un file vers le col de Marocaz et l'autre vers la Corrierie ». Le chalet sera incendié par les troupes d'occupation qui vont poursuivre leur marche sanglante à travers les Bauges jusqu'au 8 juillet (massacres d'Ecole, de Jarsy, de Bellecombe, d'Aillon...).

Curieusement, les archives militaires conservent des documents de 1952 mentionnant que Dominique Corneglio a été fait prisonnier au Margériaz par les Nazis et fusillé sur le champ alors que, dans les listes dressées par l'Armée Secrète à la fin de la guerre, il est bien signalé comme mort au combat et non fusillé.

Il a été élevé en 1946 au grade de sergent des FFI (Forces françaises de l'Intérieur) et il a obtenu le titre d'interné résistant. En 1952, la médaille militaire à titre posthume lui a été attribuée par le Grand Chancelier de la Légion d'Honneur. On peut penser que c'est à ce moment que sa mère et ses camarades de combat ont érigé la stèle à sa mémoire qui se trouve près du chalet du Margériaz.

Personnellement, je garde un souvenir ému de sa mère, Madame Elise Corneglio, arrivant par le car du samedi pour se recueillir sur la tombe de son fils unique. Toute de noire vêtue et très digne, elle parlait fièrement de « Minique » mais je ne comprenais pas tout car elle avait un accent prononcé, étant italienne d'origine. Lors de ses passages à Thoiry, elle logeait chez nous, au domicile de mes grands-parents Rémy et Clémentine Dacquin. A son décès, elle a légué ses biens à la commune de Thoiry.

Monique Dacquin

(avec l'aide précieuse de Régine Dépierre qui s'est rendue au service historique de la Défense au château de Vincennes consulter le dossier de Dominique Corneglio).

Autres sources : archives départementales de la Savoie, fonds de l'Armée Secrète 45J16 45J27.



Association des Parents d'Elèves

Chaque année, l'APE finance de nombreuses activités dans le cadre de l'école (cycle ski de fond, sorties piscine, rencontres USEP etc...). Cette année est une année particulière car les enfants vont avoir la chance de partir en voyage scolaire à la découverte de l'Auvergne !

Tout cela est possible grâce au dynamisme de nos maîtresses, aux parents bénévoles de l'APE et surtout grâce à tous les Thoirzans qui nous soutiennent à chaque manifestation que nous proposons. A vous tous, l'APE veut dire un grand merci et vous souhaiter une très belle année 2020 riche en moments partagés.

Bureau

Président : Julien BODIN
Trésorière : Sophie VOIRON
Secrétaire : Laure LEFEVRE

Manifestations 2019/2020

Samedi 21 septembre 2019 : Soirée Zumba en plein air

Samedi 7 décembre 2019 : Vogue de Thoiry

NOUVEAU !!! Pour 2020 l'APE a créé des calendriers avec les plus belles photos des Bauges prises par les parents d'élèves

Samedi 8 février 2020 : Concours de belote

Dimanche 15 mars 2020 : Carnaval et Chasse au trésor, ouverture du bar et pizzas au four du Chef -Lieu à l'occasion des élections municipales

Samedi 20 juin 2020 : Kermesse et concours de pétanque

Renseignements : ape.thoiry@gmail.com



Thoiry Sport

Pour la 4ème année consécutive, l'association "Thoiry sport" accueille les sportifs du plateau de la Laysse tous les mercredis soir dans la salle des fêtes de Thoiry. Dans une ambiance décontractée et chaleureuse, trois activités sont proposées : LIA en alternance avec un circuit training de 19h à 20h et Body-balance de 20h à 21h.

Nouveauté cette année, pour un réveil tonique, un nouveau créneau de cross-training est proposé le vendredi matin de 8 h45 à 9 h45.

Coût de l'adhésion au choix : 1 créneau : 90 euros / 2 créneaux : 120 euros / 3 créneaux : 140 euros.

Il y a beaucoup d'inscrits cette année, mais dépêchez-vous, il reste quelques places pour les retardataires.

Merci.



Collectif citoyen intercommunal « Migrants Laysse »

Le saviez-vous ? Nos villages accueillent des migrants ou plutôt des humains qui se sont expatriés et qui sont en détresse. Pour s'intéresser au sujet, rencontre avec François Ollion, de St Jean d'Arvey :

Pas de structure particulière, plutôt un élan de solidarité, une prise de conscience... regarder les choses en face et ne pas passer à côté d'un fait de société.

Le collectif citoyen intercommunal « Migrants Laysse » existe depuis 2017, il est rattaché à l'association « Savoie Solidarité Migrants » qui œuvre depuis 3 ou 4 ans et qui regroupe plusieurs collectifs satellites. Une action bien définie auprès de personnes qui se trouvent parfois en « zone grise », par exemple en recours suite à un rejet d'une première demande de droit d'asile. Le rôle du collectif se situe principalement au niveau de l'hébergement et de l'accompagnement, sur les com-

munes de St Jean d'Arvey, Thoiry, Les Déserts, Curienne, Puygros. Jeunes mineurs isolés ou familles en attente de titres de séjour sont accueillis par des habitants du Plateau pour donner un toit, des repas mais aussi et surtout essayer de recréer un environnement familial, mettre un peu de chaleur, échanger, les aider à grandir malgré tout ce qu'ils ont vécu et aussi s'enrichir à leur contact. Pour exister, le collectif citoyen fait appel aux dons et organise chaque année une soirée solidarité avec la projection d'un film et la présence d'un groupe de musique à la salle des fêtes de St Jean d'Arvey.

Il n'est pas toujours simple de bouleverser son quotidien pour tendre la main mais il existe une multitude de petits gestes qui peuvent embellir la vie d'un humain qui n'a pas toujours rencontré la chance. Et souvenons-nous, « on ne voit bien qu'avec le cœur... ».



Contacts :

St Jean d'Arvey : François OLLION - francois.ollion@wanadoo.fr - 06 13 30 71 17

Jean DAUGE - agnes.jean73@wanadoo.fr - 04 79 28 40 88

Thoiry : Martine Félix - 04 79 28 45 62 / Dominique Olivères - 04 79 33 13 09 / Monique Laurence - 04 79 28 79 95

Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) de Thoiry

Les ACCA, composées de chasseurs, sont des associations loi 1901 ayant pour but de gérer la faune dans le respect d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique (équilibre dynamique que recherchent les acteurs des milieux ou agriculture, sylviculture et chasse coexistent). Ces dernières sont de véritables gestionnaires de la faune et du biotope, elles ont pour rôle de réguler le gibier par rapport au territoire.

Chaque année, des comptages sont effectués pour certaines espèces de gibier (cerfs, chamois, chevreuils). Ceux-ci servent, en outre, à la mise en place de « plan de chasse » pour les prélèvements autorisés par secteur et massif ; prélèvements autorisés après délibérations de commissions composées de différents organismes (DDT, ONF, FDC 73...).

Pour la saison de chasse 2019/2020, notre ACCA compte 48 membres.

La période de chasse, pour cette saison, est comprise entre le 8 septembre 2019 et le 19 janvier 2020 et les jours de chasse sont les samedis, dimanches, mercredis et jours fériés. Elle peut être prolongée pour certaines espèces comme le cerf et le sanglier dont les populations sont en forte augmentation.

L'ACCA met tout en œuvre pour la sécurité de tous par la mise en place : de panneaux installés aux départs des chemins très fréquentés et précisant les jours de chasse, de 4 miradors (photo ci-jointe) financés par l'ACCA, la Région et la Fédération de Chasse 73.



Pour cette saison, les prélèvements attribués sont : 18 chamois, 20 chevreuils, 4 cerfs, 20 faisans, 2 lièvres. Le sanglier pourra être prélevé sans restriction.

Afin de faire découvrir notre passion et de « chasser » les idées reçues, le dimanche 20 octobre 2019 l'ACCA de Thoiry a participé à l'action « Un dimanche à la chasse » organisé par la Fédération de Chasse de Savoie. Pour cette première expérience, 3 personnes de la commune se sont inscrites. La météo a été très propice et a participé à cette belle journée appréciée de tous.

Enfin, nous nous permettons de rappeler qu'à certaines périodes de l'année (pendant les naissances, les épisodes neigeux ou de froid...) le gibier reste une proie facile pour les animaux domestiques sans surveillance. **Nous remercions donc les Thoirzans de ne pas laisser les chiens en divagation.**

L'équipe dirigeante, les membres du conseil d'administration et tous les chasseurs sont à votre écoute et

Numéros utiles

Jean-François FONTANEL - Président de l'ACCA - 06 76 85 17 23

Jocelyne MOLLARD - Secrétaire de l'ACCA - 06 62 16 45 97

Julien FRANCONY - Trésorier - 06 07 41 69 41



Décembre 2019 ! Période préélectorale : on en parle... Et si on regardait les maires qui nous ont précédés ! Et si on comparait "la charge" d'un maire et de ses conseillers, tout au long du siècle écoulé !

En 1858, la population de Thoiry était de 1319 habitants, en 1921, seulement 705 habitants. En 1975, elle n'en comptait plus que 245 avant de remonter tout doucement jusqu'aux 461 du dernier recensement. On va suivre l'évolution des affaires communales depuis la "Grande guerre" jusqu'à nos jours. En feuilletant les quelques 15 à 18 registres de délibérations des différentes réunions des conseils municipaux, on s'aperçoit que, de 1914 à 1918, un seul registre suffit, alors qu'en 2014, il en faut 1 par an.

Sur cette période, de 1914 à 2014, **6 maires** se sont succédés.

D'abord, Jean Edouard Francony, grand-père d'Henry et d'Arlette Francony, (du hameau de Thorméroz) qui exercera la charge de Maire pendant 37 ans, de 1908 à 1945.

Les principaux sujets des délibérations d'alors :

- ** Assistance aux administrés dans le besoin : état de santé, familles nombreuses avec peu de ressources, femmes en couches... Assistance médicale gratuite, hospitalisation des vieillards.
- ** Entretien et amélioration des chemins.

En 1914, Mr Francony, mobilisé, est remplacé en son absence, par Mr Genoux qui fait :

- ** Rectifier le chemin de la Fougère, entre le chemin 21 (actuelle route de Thorméroz) et le hameau de la Pallud.
 - ** Rectifier le chemin entre l'église et Bonvillard.
- Ces travaux nécessitent l'intervention de l'agent voyer cantonal, des plans et des devis.
- ** Emplois communaux : Valet communal - Remonteur de l'horloge - Facteur.

Mr Francony reprend les commandes de la commune en 1919.

Les affaires sociales sont toujours importantes dans les délibérations, ainsi que les coupes affouagères et les chemins vicinaux.

- ** En janvier 1921, le conseil décide d'ériger un monument aux morts.
- ** En mars 1923, on parle d'un service de cars entre Chambéry et la Thuile, par Bassens, StAlban, St Jean d'Arvey, Thoiry, Puygros, Curienne et La Thuile. La commune est invitée à participer financièrement aux dépenses occasionnées.
- ** La commune va participer à la remise en état de la route départementale.
- ** Décide un complément de salaire pour le cantonnier, le facteur, et le fossoyeur communal.
- ** Installation de l'éclairage électrique dans les bâtiments : la commune prend en charge les branchements des particuliers. En 1924, la pose de compteurs remplace le régime du forfait.
- ** Apparition du terme "*Bureau de bienfaisance*".

1925 : réélection de Mr Jean Edouard Francony comme Maire de la commune.

En 1925-1926, de grosses réparations sont entreprises dans les bâtiments communaux : école de garçons, école de filles, église, hangar des pompes. Demande de subvention au Conseil général.

- ** Vote de la 1ère prime à la natalité.
- ** **Projet** d'adduction d'eau. Elargissement des "chemins" de la Fougère (jusqu'à la ferme Bouvier) et de Thorméroz : on ne parle pas encore de routes ! Ces travaux envisagés en 1911, s'avèrent indispensables. Les tractations nécessaires aux expropriations durent jusqu'en 1929... En 1930, premier projet de travaux en vue pour alimenter la Fougère en eau potable.
- ** 1936 : Installation d'un téléphone public à Thorméroz.
- ** 1945 : **Projet** d'adduction d'eau dans toute la commune.

Jean Edouard Francony, maire de Thoiry pendant 37 ans, laisse sa charge à Mr Ernest Blanc pour un seul mandat.

Coupes affouagères, entretien des chemins, aide aux personnes nécessiteuses sont toujours au programme des conseils municipaux.

En 1953 Mr Roger Genoux succède à M. Ernest Blanc.

L'étude des travaux pour l'adduction d'eau, donne une somme de **20 millions d'anciens francs** (*Lire le déroulement des travaux dans le numéro spécial du Thoirzan, à la bibliothèque*). Un emprunt sera souscrit auprès des habitants de Thoiry

** 1957 : Décision de construction d'un chemin allant de "Pontet" à Bonvillard. Emprunt remboursable en 15 ans.

Mr Genoux, malade, ne terminera pas son mandat. Mr Aimé Blanc lui succèdera en 1961.

Dès 1962, les besoins en eau ont augmenté, vu les changements d'habitudes de vie. Des démarches sont entreprises pour acheter les terrains du col des Prés contenant la source des Ravenets et le conseil municipal décide de ne pas céder de source aux communes de Curienne, Barby, St Alban. De gros travaux de rénovation intérieure de l'église sont entrepris ainsi que la réfection du plafond de la classe ; des sanitaires sont installés à l'intérieur des locaux scolaires

** 20 juin 1983 : le conseil municipal décide du ramassage des ordures ménagères par Chambéry-Métropole. Et en 1985, la commune recrute un employé communal à plein temps.

** En 1984, un transport scolaire est en place pour emmener les collégiens le matin et les ramener le soir.

En 1989, les élections désignent Mr Guy Francony comme Maire.

Très vite, la Mairie sera informatisée et les journées de formation du personnel financées.

L'absence de cantine scolaire est préjudiciable à l'école : les couples qui travaillent commencent à inscrire leurs enfants dans d'autres écoles. La locataire du logement "de l'école" se présente pour accueillir les enfants lors des repas de midi.

** Pose de compteurs d'eau.

Le 16 juin 1995, Mr Guy Francony est réélu. M. Jérôme Esquevin est 3^{me} adjoint.

** Très vite, la commune acquiert l'ancien presbytère, propriété de l'évêché, pour en faire une mairie moderne avec bureaux du maire, bureau de la secrétaire bientôt "postière", salle de réunion du conseil et salle des archives ; tout cela au rez de chaussée. A l'étage, bibliothèque communale, grande salle des mariages et des élections... petite cuisine et sanitaires.

** En février 1999, l'accueil des écoliers à midi, se déplace à "l'Eclaircie", chez Mme Cavalie.

En mars 2001, les élections municipales désignent Mr Jérôme Esquevin comme Maire.

** Dès la fin de l'année, le conseil municipal décide la construction d'une cantine ; Simultanément, l'aménagement du bâtiment entier de l'ancienne école de filles est confié au cabinet d'architecture "Chambre et Vibert". Le coût de l'ensemble sera de 652 000€ HT (en 2002), pour la cantine, la salle des fêtes et ses commodités plus 3 gîtes à l'étage. Ces derniers s'avèrent rentables et très souvent occupés.

** En 2004, les élèves emménagent dans la nouvelle cantine et une garderie est créée à l'école.

** 2005 voit la création d'une station d'épuration à macrophytes à La Dhuy pour traiter les eaux usées des Chavonnettes, des Mollards et du chef-lieu.

Les travaux de l'ensemble de la salle des Fêtes sont terminés au milieu de 2005.

100 ans de balade à travers la commune et les travaux programmés par les Maires et conseillers municipaux ont fait ressortir les œuvres principales : Dans la 1^{ère} moitié du siècle, la tâche du conseil municipal est essentiellement l'entretien des chemins, la construction de routes, les réparations des éléments du patrimoine, les interventions en faveur des défavorisés et malades de la commune, des gens sans ressources, et les aides aux "femmes en couches"... A partir des années 1950, **Progressivement**, le "travail" se diversifie, se porte sur les équipements de la commune : eau, électricité, traitement des eaux usées, conservation du patrimoine bâti (ancien presbytère, ancienne école de filles), échanges avec les communes voisines, adhésion à Chambéry métropole... Et Repas des Anciens !

Encore de nombreuses autres tâches incombent au personnel municipal et à la secrétaire de mairie : informatisation de la mairie, des classes, de la bibliothèque, améliorations diverses de l'école, participation aux conseils d'école et demandes de subventions.....

A vous de retrouver l'emplacement de ces éléments dans le village. Attention ils se trouvent uniquement sur la voie publique. De petits indices vous sont communiqués pour vous aider. Comme à chaque fois, un intrus s'est glissé dans la page. Bonne chasse !



Le chef lieu : bâtiments communaux



Thorméroz : sur la route et vers la glacière



Réponses : Serrure de l'église / emplacement d'une boîte aux lettres sur le mur de la salle des fêtes / miroir de sécurité près de l'école / anneau sur le mur de l'école / c'est l'intrus (elle se trouve quelque part à Chambéry) / poignée de porte de l'église // bassin de Thorméroz vers les containers / robinet du bassin en allant à la tîppe / croix près du bassin vers les containers (2 photos) / porte d'un ancien cochonier en face des containers / pour les autres photos il faut aller vers la tîppe

Y Dzèrt, y bistrot di pont »

Ç'la matin, y a on moé d'habitiôs y comptoir. On é à l'è darrié, y é dsande et deman, y a la fére d'la San Mtié. Te d'on coup, Camille à Biyé ètré, te efforéto è bòrellè :

- *Chô coup, d'le zé avi le gondraniés !*

Avant de cont'niò, y faut n'esplicachon.

Adont, diè shòque vlazhe, y aviévé onkô on bureau de pôsta. L'receveur d'le PTT, fagévé la ternò (la distribuchon di courrier) y chef-lieu et kòkon de la kemna la fagévé diè le hameaux.

Y Dzèrt, y étié donc Camille, que pòssòve avoé sa ptiouta « moto 125 » qu'on attédiévé arrvò de tant loè. Camille étié avoé gòrda sçhampétre, et pèdè la sçhasse, y survéyévé le sçhashis de Vèré-Pragondrand (le gondraniés) que montòvons pe l'pòssazhe di Croc p'allò braconnò y Sire et Damot la Féclla.

Tô le clients, surprés, se quéjons et èguétons l'Camille d'n'air incrédule.

- Mais, y ton pò attédi arrvò, avoé ta moto ?

- Ben non ! d'si montò te l'on y poè mort !!

« Ah ! » ont den' le clients è haussè le épalés.



A Les Déserts, au bistrot du pont

Ce matin, il y a beaucoup d'habitués au comptoir. On est en automne, c'est samedi et demain, il y a la foire de la Saint Michel. Subitement, Camille à Biyé, entre, tout émoustillé en hurlant

- Cette fois, je les ai eus les gondraniés !

Avant de continuer, une explication est nécessaire.

A l'époque, dans chaque village, il y avait encore un bureau de poste. Le receveur des PTT, faisait la tournée (la distribution du courrier) au chef-lieu et un habitant de la commune la faisait dans les hameaux.

A Les Déserts, c'était donc Camille, qui passait avec sa petite « moto 125 » que l'on entendait arriver de très loin. Camille était aussi garde champêtre, et en période de chasse, il surveillait les chasseurs de Verel-Pragondrand (les gondraniers) qui montaient par le passage du Croc, pour aller braconner au Sire et Damot la Féclaz.

Tous les clients, surpris, se taisent et regardent Camille d'un air incrédule.

- Mais, ils ne t'ont pas entendu arriver, avec ta moto ?

- Ben non ! je suis monté tout le long au point mort !!

« Ah » ont dits les clients en haussant les épaules.

Chô coup, y é l'darnié !

Cette fois, c'est le dernier !

Et voa, y é l'darnié coup que d'ven' possò on p'tiou mommè avoé vô.

Et oui, c'est la dernière fois que je viens passer un petit moment avec vous.

Y a zha na quinzainna d'ans, que d'vò raconte de bons moments de diè l'tè.

Il y a déjà une quinzaine d'années, que je vous raconte de bons moments d'autre fois .

Tettés le bonnés chouzés ont na fin !

Toutes les bonnes choses ont une fin !

Arvi à tô et y plézi de se r'contrò.

Au revoir à tous et au plaisir de se rencontrer.

LULU Y MARÉCHO

LULU AU MARÉCHAL

D'une manière générale, 2019 (*les 10 premiers mois*) sont plus secs que la moyenne des années 2005-2017. Sur les dix premiers mois il tombe en moyenne 1 030 mm de pluie, cette année 2019, toujours sur les dix premiers mois, il est tombé 890 mm. le mois d'octobre a permis un certain rattrapage du manque d'eau constaté les mois précédents. Au niveau des températures, seul janvier, avril et mai ont connu des moyennes inférieures aux moyenne 2005-2017.



Cette année les mesures proposées ci-dessous, suite à des problèmes de station météo, (qui a fini par tomber définitivement et irrémédiablement en panne) sont en partie issues d'un calcul : ce sont les données de Chambéry corrigées par les données moyennes de Thoiry des années 2005-2017. Ainsi en moyenne annuelle il pleut 100 mm de plus à Thoiry qu'à Chambéry, et la température moyenne annuelle est inférieure de 1.7°

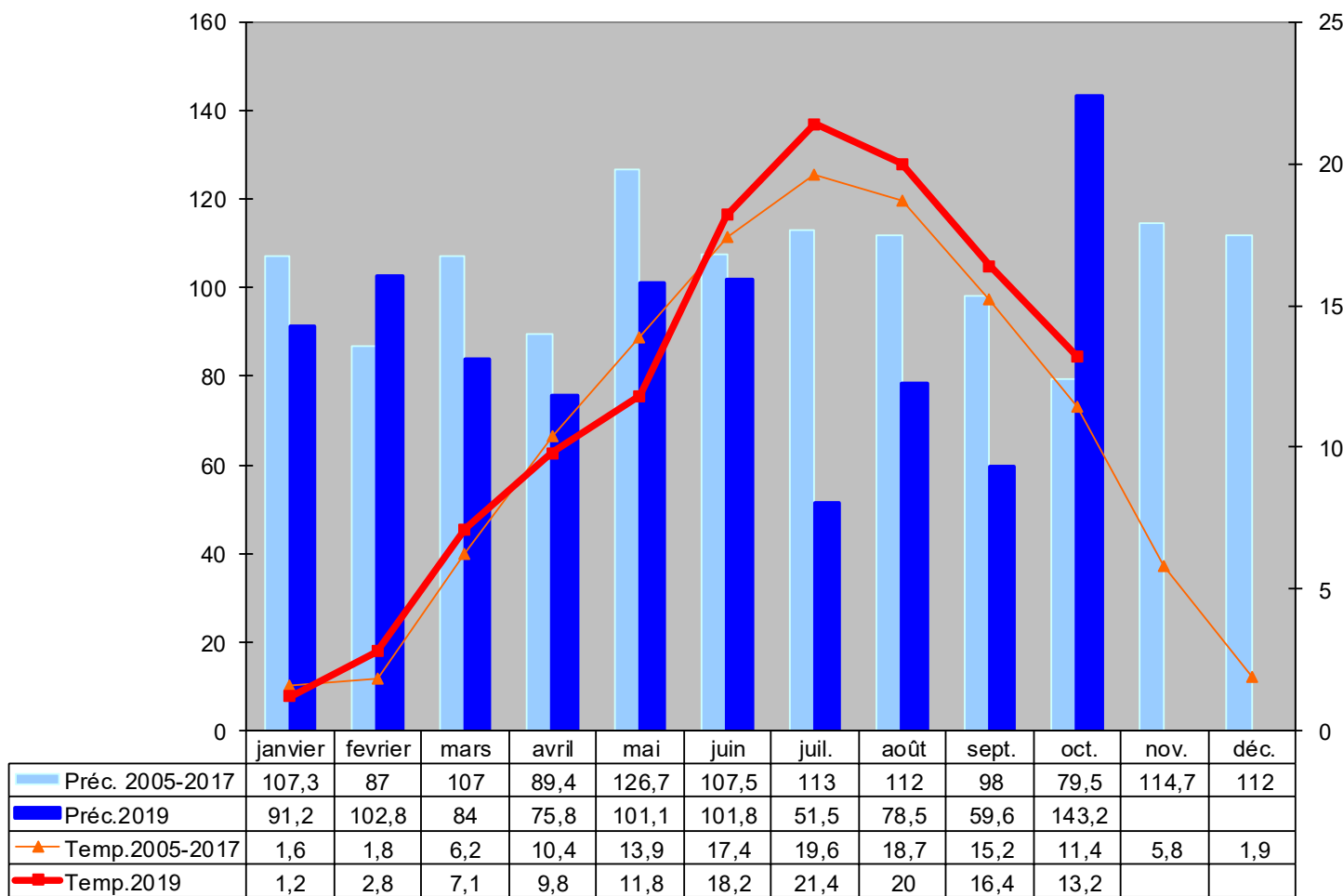
Une nouvelle station a été installée et les données de Thoiry sont désormais consultables par Internet en temps réel.

Lien vers les données en temps réel :

<https://www.wunderground.com/dashboard/pws/ITHOIR2>



Températures et précipitations à Thoiry 2019



Du 1er Décembre 2018 au 6 décembre 2019

Naissances

Tylio

Le 7 avril 2019
Au foyer de Zoé LEFRANCOIS
et Pierre-Alix POLLET
(Les Mollards)

Jeanne

Le 5 mai 2019
Au foyer de Marion SEVES-
SAND et Paul MARTEL
(La Fougère)

Léon

Le 27 juin 2019
Au foyer de Lise D'HAENE
et Samuel JUGLET
(Thorméroz)

Neven

Le 17 novembre 2019
Au foyer de Alizée CLEYET-
MERLE et Alexandre CAMPOY
(Chef Lieu)

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux nouveaux petits Thoirzans auxquels nous souhaitons une longue et heureuse vie.

Mariages

Fouzia KAMTAZ & Julien BODIN

Le 1er juin 2019 (La Dhuy)

Marie LACHE & Gérard PROVENT

Le 15 juin 2019 (Les Chavonnettes)

Marion SALTAPES & Estebane CHAMP-LOTATELLI

Le 2 novembre 2019 (Moulins Lapaz)

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

Armand DEPIERRE

Le 18 décembre 2018

Angèle BOUVIER

Le 26 avril 2019

Olga BORNAND

Le 29 avril 2019

Albane ROUSSET

Le 7 mai 2019

André GRANGEAT

Le 29 juillet 2019

Camille CASON

Le 27 août 2019

Anna FRANCONY

Le 25 novembre 2019

ERRATUM

Dans notre précédent numéro, nous avons oublié de mentionner le décès de Monique NICOLAS, survenu le 9 février 2018.

Nous présentons nos excuses à la famille pour cet oubli.

Que les familles de ces disparus soient assurées de la sympathie et du soutien du Conseil Municipal qui leur renouvelle ses sincères condoléances au nom de tous les Thoirzans

Bienvenue aux nouveaux Thoirzans

De nouvelles familles ont choisi de s'installer à Thoiry dernièrement.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre village.

Numéros utiles

Mairie

Tél. : 04 79 28 40 89 Fax : 04 79 28 40 15

Email : thoiry73@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-thoiry73.fr

Permanences du secrétariat :

Lundi : de 9 h à 11 h 30 et de 18 h à 20 h

Mercredi : de 9 h à 11 h 30

Vendredi : de 9 h à 11 h 30

Le Maire est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou reçoit sur rendez-vous

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

CENTRE ANTIPOISON (Lyon) : 04 72 11 69 11

Autres

Assistants maternelles

Corinne PONCET - Chef Lieu / Tél. : 06 64 68 41 63

Correspondante au Dauphiné Libéré

Madeleine ROSSI - Email : madeleine.rossi@free.fr

Services des Eaux Grand Chambéry

Relations abonnés et urgences : 04 79 96 86 70

Service de Gestion des Déchets

Contacts pour les usagers : 0 800 881 007

(service et appel gratuits)

Email : gestion.dechets@grandchambery.fr

Heure d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30

Déchetterie de Saint-Alban-Leyse

Tél. : 0 800 881 007

Horaires d'ouverture :

- En hiver (du 1er octobre au 31 mars) : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- En été (du 1er avril au 30 septembre) : du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 à 18 h
- Les dimanches et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h
- Fermetures exceptionnelles : 25 décembre - 1er janvier et 1er mai

SICSAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leyse)

Service enfance / jeunesse : 04 79 70 76 01

Adresse : 120 Avenue de la Mairie - 73230 Saint-Alban-

Services publics

Ecole

Tél. : 04 79 28 46 05

Garderie et restaurant scolaire

Garderie : 04 79 28 46 05

Restaurant scolaire : 04 79 44 26 85

Réservation des services périscolaire via le site :

<https://portail.berger-levrault.fr/22252/accueil>

La Poste

Dans les locaux de la Mairie et suivant les mêmes horaires

Bibliothèque municipale

Nouveaux horaires d'ouverture :

Lundi : de 16 h 15 à 18 h 30

Jeudi : de 16 h 15 à 18 h 15

Personnes âgées

Aides ménagères - ADMR

Secrétariat : Maison de l'environnement à Saint-Jean-d'Arvey / Tél. : 04 79 28 91 90

Gites communaux - Location de salles

Gites communaux

Site internet : <https://www.gites-de-france-savoie.com/>

Disponibilité et réservation au 04 58 14 12 12 tous les jours de 9 h à 21 h

Location Salle des Fêtes / Salle des Associations

S'adresser à Thierry TOURNIER (06 64 06 44 57) ou à Bruno ROUSSET (07 82 00 52 61)